

9540/17

(OR. en)

PRESSE 28
PR CO 28

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3541^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 22 et 23 mai 2017

Présidents **Evarist Bartolo**
Ministre maltais de l'éducation et de l'emploi
Owen Bonnici
Ministre maltais de la justice, de la culture et de
l'administration locale

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE	5
Le développement de compétences de la vie courante chez les jeunes	5
Coopération européenne post-2018 dans le domaine de la jeunesse	6
Construire l'Europe de demain	7
Divers	8
– Programme de travail de la prochaine présidence	8
ÉDUCATION	9
Europass	9
Cadre européen des certifications	10
Permettre aux apprenants de s'exprimer	10
Divers	12
– Erasmus + rapproche les jeunes Européens depuis trente ans	12
– Sommet sur l'éducation	13
– Promouvoir l'inclusion sociale par l'éducation formelle et non formelle	13
– Congrès mondial sur les ressources pédagogiques libres	14
– Programme de travail de la prochaine présidence	14

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUDIOVISUEL/CULTURE	15
Directive "Services de médias audiovisuels"	15
Relations culturelles internationales	15
Divers	16
– La mobilité dans la culture	16
– Infractions au droit d'auteur dans le secteur audiovisuel et culturel	16
– Capitales européennes de la culture pour 2021	17
– Protection des biens culturels	17
– Programme de travail de la prochaine présidence	17
SPORTS	18
Sport et inclusion sociale	18
Plan de travail en faveur du sport.....	18
Rôle des médias sportifs dans le renforcement de l'inclusion sociale	19
Divers	20
– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA).....	20
– Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024.....	21
– Granulés de caoutchouc sur les terrains de sport synthétiques	21
– Erasmus + rapproche les jeunes Européens depuis trente ans	21
– Programme de travail de la prochaine présidence	22

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

– Marque de l'Union européenne - Version codifiée	23
---	----

AFFAIRES GÉNÉRALES

AGRICULTURE

– Organisation internationale de la vigne et du vin - Position de l'UE	24
--	----

ENVIRONNEMENT

– Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage 24

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE

Le développement de compétences de la vie courante chez les jeunes

La présidence a ouvert les travaux en présentant les principales initiatives concernant la jeunesse menées au cours de la présidence maltaise, en particulier la conférence de l'UE sur la jeunesse à Bugibba, la conférence sur la jeunesse pour l'Europe de demain et un séminaire à venir sur la démocratie, la jeunesse et les sports.

Le Conseil a ensuite adopté des conclusions sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du **développement, chez les jeunes, de compétences de la vie courante essentielles**, facilitant la transition vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle ([8033/17](#)).

Ces conclusions soulignent le fait que le travail des jeunes qui facilite et promeut l'apprentissage non formel peut aboutir à des résultats positifs pour les jeunes, en leur permettant de développer des aptitudes et des compétences personnelles, ainsi que de renforcer leur capital humain et social.

Le développement des compétences de la vie courante signifie non seulement faire face aux conséquences économiques, politiques, sociales et humaines résultant du taux de chômage élevé des jeunes, mais aussi aider les jeunes, notamment ceux qui sont exposés à divers risques et qui sont moins favorisés, à choisir et à construire leur avenir grâce à un emploi de qualité, à l'inclusion sociale et à la citoyenneté active.

Les conclusions mettent également en évidence le fait qu'il importe d'aller au-delà des besoins immédiats du marché du travail et de s'attacher aux aspects de l'éducation et de la formation qui peuvent encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la créativité, promouvoir une citoyenneté active et stimuler les talents.

La Commission a attiré l'attention sur son manuel sur l'animation socio-éducative auprès des jeunes, qui est inclus dans le plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 ([13631/15](#)). Elle a également annoncé qu'elle présenterait prochainement une proposition sur le Corps européen de solidarité.

Coopération européenne post-2018 dans le domaine de la jeunesse

Le Conseil a adopté des conclusions sur les perspectives stratégiques pour la coopération européenne post-2018 dans le domaine de la jeunesse ([8035/17](#)). L'instrument d'action principal dans ce domaine est la résolution relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018), la "stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse"¹.

La résolution fixe des objectifs généraux, huit domaines d'action et des moyens réalistes et efficaces pour la mise en œuvre et le suivi.

Ces conclusions fourniront à la Commission des orientations lors de son évaluation à mi-parcours de la "stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse". Il y est notamment souligné que la future stratégie devrait être intersectorielle, souple, adaptée aux besoins et transparente et qu'elle devrait tenir compte de l'évolution rapide de la situation politique, sociale, culturelle et économique en Europe.

Les conclusions mettent également en avant le fait que la future coopération européenne dans le domaine de la jeunesse devrait s'attacher à promouvoir et à sauvegarder les valeurs de l'Union européenne et favoriser chez les jeunes un sentiment d'identité européenne et de confiance dans le projet européen. Ces derniers doivent ainsi être encouragés à développer leurs compétences et leur participation politique, leur engagement citoyen, les activités de volontariat et la mobilité à des fins d'apprentissage.

La Commission a souligné que la coopération dans le domaine de la jeunesse devrait être fondée sur des faits et que, à ce titre, elle faisait actuellement l'objet d'une évaluation externe, de même que le programme Erasmus +. Elle a également souligné l'importance que revêt la Semaine européenne de la jeunesse en tant que source d'information sur les besoins et les aspirations des jeunes.

Dialogue structuré après 2018

Le Conseil a adopté une résolution sur l'évolution du dialogue avec les jeunes dans le contexte des politiques relatives à la coopération européenne post-2018 dans le domaine de la jeunesse ([8034/1/17 REV 1](#)).

Ce dialogue structuré sert à promouvoir une réflexion commune et continue sur les priorités, ainsi que la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Il cherche à faire intervenir une grande variété de jeunes et d'organisations de jeunesse dans les consultations à tous les niveaux dans les États membres, ainsi que lors des conférences de l'UE sur la jeunesse et à l'occasion de la semaine européenne de la jeunesse.

¹ JO C 311 du 19.12.2009, p. 1.

Au niveau européen, le Forum européen de la jeunesse (l'organisation qui regroupe les organisations de jeunesse en Europe) est pleinement associé au processus politique et, au niveau national, les États membres consultent les jeunes pour l'établissement de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre des priorités en faveur de la jeunesse.

Dans la résolution, il est préconisé d'examiner comment améliorer ce dialogue et en accroître l'efficacité à l'avenir. Il y est également demandé qu'une attention particulière soit accordée aux manières de promouvoir un dialogue et une coopération constructifs avec des jeunes issus de milieux divers, ainsi qu'avec les chercheurs travaillant dans le domaine de la jeunesse, les décideurs politiques et les parties prenantes d'autres secteurs connexes.

La résolution comporte des recommandations conjointes adoptées lors des trois dernières conférences de l'UE sur la jeunesse et présente également les priorités pour les trois prochaines présidences (EE, BG et AT). La priorité thématique générale au cours du prochain cycle sera "La jeunesse en Europe: quelle suite?".

La Commission a estimé que l'adoption de la résolution arrivait à point nommé, étant donné qu'elle réfléchit actuellement à la marche à suivre concernant plusieurs instruments politiques clés qui arrivent à leur terme. Elle a également souligné que le prochain cycle de coopération au niveau européen devrait être étroitement lié à d'autres moyens d'action dans le domaine de la jeunesse.

Construire l'Europe de demain

Les ministres ont tenu un débat d'orientation sur le thème "Construire l'Europe de demain - écouter et soutenir les jeunes" ([8036/17](#)), qui s'inscrivait aussi dans le prolongement de la rencontre informelle avec les représentants des jeunes tenue juste avant la session formelle du Conseil.

La présidence a insisté sur l'importance que revêt ce "dialogue structuré" en tant qu'outil précieux permettant aux décideurs d'être informés sur la situation réelle que vivent les jeunes et d'entendre ce qu'ils pensent des politiques de la jeunesse. M. Bartolo a brièvement exposé le résultat de l'échange de vues, axé plus particulièrement sur le thème "Looking to the future, with an eye on the past" ("Tournés vers l'avenir, sans oublier le passé").

Les représentants des jeunes ont expliqué que les principaux problèmes auxquels les jeunes sont confrontés sont l'accès à une éducation de qualité élevée pour tous, l'inadéquation des compétences, le manque de possibilités de formation, les stages non rémunérés, l'absence de participation réelle, ainsi que les défis que posent la mutation numérique, la mondialisation et le changement climatique. Ils ont insisté sur le fait que la solidarité doit être au cœur du dialogue européen.

Les principales conclusions du débat ministériel sont les suivantes:

- nécessité de consultations régulières de qualité et d'un dialogue effectif avec tous les jeunes, en particulier ceux qui sont plus vulnérables et difficiles à atteindre;
- utilisation accrue des outils numériques pour mieux atteindre les jeunes;
- mise en place de politiques transsectorielles, portant en particulier sur le logement, l'éducation, la formation et l'emploi;
- utilisation optimale des fonds et programmes européens dans ce domaine;
- renforcement des synergies entre les politiques locales, nationales et européennes;
- promotion et défense des valeurs de l'Union européenne et du sentiment d'identité européen chez les jeunes.

Divers

- *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation estonienne sur les principales priorités de la présidence pour les six prochains mois dans le domaine de la jeunesse. Il s'agit en particulier de faire avancer les travaux sur les dossiers concernant la jeunesse et d'assurer le suivi du processus de réexamen du dialogue structuré ainsi que de l'initiative relative au Corps européen de solidarité.

ÉDUCATION

Avant d'examiner les points formellement à l'ordre du jour, la présidence a présenté brièvement les résultats de l'échange de vues que les ministres de l'éducation ont consacré durant le déjeuner au programme Erasmus +. Les ministres ont examiné les résultats obtenus dans la réalisation des objectifs initiaux et ont réfléchi à la manière d'améliorer et de développer ce programme au-delà de 2020.

Europass

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'état des travaux relatifs à une proposition de décision concernant un cadre commun pour la fourniture de meilleurs services dans le domaine des compétences et des certifications (Europass). ([8867/17](#))

L'objectif global de l'Europass est d'accroître la mobilité des personnes en Europe à des fins d'éducation et d'emploi en améliorant l'accès aux instruments en matière de transparence pour les apprenants, les demandeurs d'emploi, les salariés et les employeurs ainsi que les établissements d'enseignement et de formation, entre autres.

Le but général de la proposition est de mettre à jour le cadre Europass actuel¹ afin qu'il soit mieux adapté aux évolutions technologiques rapides qu'entraîne l'ère numérique sur le marché du travail et dans les secteurs de l'enseignement et de la formation, ainsi qu'aux besoins et tendances en mutation constante qui en découlent.

Bien que des progrès substantiels aient été accomplis sur ce dossier complexe durant la présidence maltaise, les travaux doivent se poursuivre sur certains points, notamment:

- l'intégration de nouveaux instruments et services;
- les références à la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions (ESCO);
- les références au cadre européen des certifications (CEC);
- la gouvernance.

¹ Décision n° 2241/2004/CE.

Cadre européen des certifications

Le Conseil a adopté une recommandation concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (8872/17). Son objectif est d'améliorer la transparence, la comparabilité et la transférabilité des certifications dans toute l'Europe en mettant en place un cadre de référence commun pour les systèmes nationaux de certification.

Cette recommandation a pour objectifs généraux de moderniser les systèmes d'éducation et de formation et d'améliorer l'employabilité, la mobilité et l'intégration sociale des travailleurs et des apprenants.

La recommandation révisée tient compte des nombreuses différences existant entre les systèmes nationaux de certification. Il importe de noter que les certifications doivent d'abord être reconnues au titre des cadres ou systèmes nationaux pour ensuite être mises en correspondance avec le CEC.

Les États membres sont invités à prendre des mesures pour que tous les nouveaux documents de certification délivrés par les autorités compétentes (certificats, diplômes, suppléments à ces certificats ou diplômes), et/ou les répertoires de certifications, fassent clairement mention du niveau correspondant du CEC.

La Commission a rappelé que le CEC est un succès: vingt-quatre États membres l'ont déjà adopté et il constitue, avec la décision Europass, un outil important pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe ([10038/16](#)).

Permettre aux apprenants de s'exprimer

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la manière d'améliorer et de moderniser les systèmes d'éducation de l'UE afin d'assurer une éducation de qualité élevée pour tous ([8407/17](#)).

Le débat a été lancé par le professeur John Portelli, de l'université de Toronto, qui s'est beaucoup intéressé, dans le cadre de son parcours universitaire, aux questions de philosophie de l'éducation et de leadership pédagogique.

Les principaux points de son intervention étaient les suivants:

- les étudiants ne veulent pas abandonner, c'est le système qui les chasse;
- il n'y a pas de recette unique en matière d'éducation;
- l'équité est différente de l'égalité;
- il faut trouver de nouvelles formes d'évaluation;
- il est nécessaire de nouer un vrai dialogue sur les questions sensibles;
- il est nécessaire de faire en sorte que l'encadrement soit inclusif et axé sur la coopération;
- il est important de prendre en compte le vécu des étudiants ("curriculum of life");
- il y a lieu de changer les mentalités pour se focaliser sur les possibilités et non sur les lacunes ("deficit mentality").

Les ministres ont écouté l'intervention de trois jeunes étudiants maltais, qui leur ont présenté leur point de vue sur l'école et l'éducation et qui ont formulé un certain nombre de suggestions:

- multiplier les travaux de groupe et les activités musicales, sportives et culturelles, et prêter moins d'attention aux notes et aux examens;
- respecter les étudiants et prendre en considération leur expérience personnelle;
- respecter davantage et mieux rémunérer les enseignants;
- organiser des cours de sensibilisation aux questions de pollution et de changement climatique;
- alléger les horaires de cours pour laisser du temps aux échanges personnels;
- mettre en avant l'importance des activités de volontariat.

Les ministres ont souligné le fait que la politique de l'éducation joue un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion et du respect de la diversité au sein de l'Union européenne et que l'objectif consistant à assurer une éducation inclusive de qualité élevée doit s'inscrire dans une perspective tout au long de la vie, couvrant tous les aspects de l'éducation. Ils ont également rappelé les actions et initiatives déjà mises en œuvre ou en cours d'élaboration au niveau national en vue d'atteindre ces objectifs.

La Commission a signalé que la dernière enquête PISA fait apparaître une baisse des performances en lecture et en mathématiques entre 2012 et 2015. Elle a également attiré l'attention sur les rapports du réseau Eurydice, qui peuvent constituer des outils utiles pour la planification des mesures nationales (http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_en.php).

Plus particulièrement, les ministres se sont mis d'accord sur les points suivants:

- il est important de promouvoir les valeurs européennes, qui sont devenues d'autant plus cruciales face à la montée du populisme et de l'extrémisme;
- il est nécessaire d'associer les parents, les enseignants, les organisations culturelles et sportives et les associations locales à tous les niveaux du processus éducatif;
- l'enseignement doit être adapté aux besoins et développer les compétences personnelles et sociales des étudiants;
- les évaluations devraient également prendre en compte les compétences non-cognitives, telles que la citoyenneté active et les compétences de la vie courante.

Divers

- *Erasmus + rapproche les jeunes Européens depuis trente ans*

Le Conseil a pris note de la contribution de la Commission à l'occasion du 30^e anniversaire du programme Erasmus (doc. [9053/17](#)). La Commission a souligné que cet anniversaire coïncidait avec un autre événement majeur, le 60^e anniversaire du traité de Rome.

Erasmus + est largement reconnu comme l'un des programmes de l'Union européenne qui connaît le plus de succès.

Tout au long de ses trente années d'existence, plus de 9 millions de personnes ont bénéficié des possibilités d'apprentissage offertes par Erasmus +. Le budget du programme pour la période 2014-2020 s'élève à 14,7 milliards d'euros.

Afin de célébrer son 30^e anniversaire, des conférences, des forums, des dialogues, des célébrations, des débats et des expositions sont organisés partout en Europe, et même au-delà, tout au long de l'année 2017.

Erasmus a contribué à créer une identité européenne et à promouvoir l'idée d'une Union européenne en tant qu'espace de vivre-ensemble, marqué par la définition de valeurs communes entre les jeunes sur plusieurs générations. Des enquêtes menées auprès des participants au programme ont révélé que 83 % des étudiants de l'enseignement supérieur ayant fait l'expérience de la mobilité font état d'un sentiment de citoyenneté européenne accru après un séjour à l'étranger.

Certains ont demandé que le nombre de possibilités d'étudier ou de se former dans un autre État membre soit revu à la hausse, étant donné qu'à l'heure actuelle, le programme ne concerne que 5 % des jeunes de l'UE. La réussite de cette campagne dépend largement du soutien important dont elle bénéficie à l'échelon national.

– ***Sommet sur l'éducation***

La Commission a communiqué des informations au Conseil sur le sommet sur l'éducation qui aura lieu à Bruxelles en janvier 2018, sur le thème de "l'inclusion dans la diversité". Il sera axé sur des questions prioritaires telles que les inégalités et la faible maîtrise des compétences de base (doc. [9100/17](#)).

Ce sommet réunira plus de 400 participants, en particulier les ministres de l'éducation des États membres, ainsi que des enseignants, des apprenants, des parents, des chercheurs, des entreprises, des partenaires sociaux et des membres de la société civile.

– ***Promouvoir l'inclusion sociale par l'éducation formelle et non formelle***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur le lancement d'une consultation publique concernant sa future proposition de recommandation visant à promouvoir l'inclusion sociale et les valeurs communes de l'UE par l'éducation formelle et non formelle (doc. [9052/17](#)).

Cette recommandation visera à aider les États membres à mettre en place une éducation inclusive promouvant les valeurs communes de l'UE, tout en contribuant également à prévenir la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent. Elle portera sur tous les niveaux et secteurs de l'éducation, en établissant des liens avec l'éducation non formelle.

– ***Congrès mondial sur les ressources pédagogiques libres***

La délégation slovène a communiqué au Conseil des informations sur le 2^e congrès mondial sur les ressources pédagogiques libres, qui se tiendra à Ljubljana du 18 au 20 septembre 2017 (doc. [9042/17](#)). Ce congrès aura pour thème "Les ressources pédagogiques libres pour une éducation inclusive et équitable de qualité: de l'engagement à l'action".

Le congrès, organisé conjointement par l'UNESCO et le gouvernement slovène, constitue l'un des principaux événements mondiaux dans le domaine de l'éducation accueillis par un État membre en 2017.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des principales priorités de la présidence estonienne dans le domaine de l'éducation pour les six mois à venir, en particulier:

- la nouvelle stratégie en matière de compétences;
- la modernisation de l'enseignement supérieur;
- l'initiative concernant le suivi des diplômés.

AUDIOVISUEL/CULTURE

Directive "Services de médias audiovisuels"

Le Conseil est parvenu à une orientation générale sur la [proposition de révision de la directive "Services de médias audiovisuels"](#), sur la base d'un texte de compromis final présenté ce jour au Conseil par la présidence maltaise. Les États membres se sont mis d'accord sur les principales questions encore en suspens: champ d'application de la directive, règles de compétence, quota d'œuvres européennes et contributions financières (voir le [communiqué de presse](#)).

Relations culturelles internationales

Le Conseil a adopté des conclusions sur une **stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales** ([7935/17](#)), dans le prolongement de la [communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'UE sur ce sujet](#).

Dans ces conclusions, il est proposé de mettre en place une plateforme qui réunirait des experts de différents domaines d'action (par exemple culture, affaires étrangères, coopération au développement, éducation, droits de l'homme, douanes, etc.) afin de contribuer à la création de synergies et de complémentarités lors de la mise en œuvre de la stratégie.

Il y est également souligné qu'il faut assurer la coordination avec les mesures prises au niveau international, par exemple celles qui ont été adoptées par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, et éviter les doubles emplois.

M^{me} Mogherini, vice-présidente de la Commission, a rappelé les grands principes de l'action de l'UE dans ce domaine:

- promouvoir la diversité culturelle et le respect des droits de l'homme;
- encourager le respect mutuel et le dialogue interculturel;
- mettre l'accent sur le développement socio-économique dans la coopération culturelle avec les pays tiers;

- protéger les sites appartenant au patrimoine culturel et lutter contre le trafic de biens culturels dans les zones de conflit;
- adopter une nouvelle approche de l'UE à l'égard de la diplomatie culturelle.

Elle a également souligné la contribution importante qu'apportent les secteurs de la culture et de la création à l'économie européenne, ainsi que l'importance décisive que revêt le patrimoine culturel en tant que symbole des valeurs et de l'identité européennes. La haute représentante a présenté plusieurs projets de restauration de sites du patrimoine culturel menés avec la participation de l'UE, par exemple à Tombouctou et dans la vieille ville de Sarajevo.

Les deux ONG invitées par la présidence, le réseau des Instituts culturels nationaux de l'Union européenne (EUNIC) (<http://www.eunic-online.eu/fr/>) et Europa Nostra (<https://www.europanostra.org/>) ont brièvement exposé leurs principales activités et demandé qu'une priorité accrue soit accordée à la culture et au patrimoine culturel dans le cadre de l'action de l'UE.

Divers

– *La mobilité dans la culture*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation italienne qui, avec le soutien de la France et de l'Allemagne, propose d'engager une initiative spécifique sur le thème "la mobilité dans la culture" ([9262/17](#)). Cette initiative a pour objectif de favoriser les échanges et les stages, tels que les programmes résidentiels pour les apprentis et les jeunes professionnels, ciblant les professionnels de la culture et de la création ainsi que les artistes. Le programme ne s'adressera pas uniquement à une petite élite, mais à un large éventail de jeunes aux parcours éducatifs et culturels variés. L'Année européenne du patrimoine culturel 2018 pourrait constituer une tribune idéale pour lancer cette initiative.

La Commission a rappelé qu'un tiers du budget du programme Europe créative est consacré à la mobilité dans la culture.

– *Infractions au droit d'auteur dans le secteur audiovisuel et culturel*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission au sujet d'un système de procédures visant à lutter contre les infractions commises à l'échelle commerciale dans ce secteur, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie pour un marché unique numérique ([9029/17](#)). La réforme du droit d'auteur compte parmi les mesures essentielles de la stratégie. La Commission a annoncé qu'elle était encore en train d'achever son évaluation de l'actuel cadre juridique destiné à faire respecter ces droits.

– ***Capitales européennes de la culture pour 2021***

Les délégations grecque et roumaine ont brièvement présenté au Conseil leur capitale européenne de la culture 2021, à savoir respectivement Elefsina et Timisoara. La ville de Novi Sad, en Serbie, sera la troisième capitale européenne de la culture ([9007/17](#)).

En vertu de la nouvelle décision (instituant une action en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033), adoptée en 2014, ce n'est plus le Conseil qui désigne les capitales européennes de la culture, la désignation étant désormais le fait de l'État membre qui détient le titre et, dans le cas d'une ville d'un pays tiers, comme cela se produit pour la première fois cette année, de la Commission.

Pour préserver la visibilité de cette action à laquelle les États membres, au plus haut niveau politique, attachent une très grande importance, la Grèce et la Roumanie ont néanmoins décidé de maintenir la tradition consistant à présenter les capitales de la culture au Conseil EJCS.

– ***Protection des biens culturels***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation allemande qui appelle à mettre en place des règles communes de l'UE pour l'importation d'objets culturels en provenance de pays tiers ([9176/17](#)).

Dans son plan d'action destiné à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme ([5782/16](#)), la Commission s'est engagée à proposer des mesures législatives contre le trafic de biens culturels; cette question figure à l'ordre du jour du Conseil depuis trois à quatre ans, le lien direct entre le trafic d'objets culturels et le financement des activités terroristes de Daech ayant été confirmé. Une proposition devrait être présentée entre juillet et septembre de cette année.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des principales priorités de la présidence estonienne dans le domaine culturel et audiovisuel pour les six mois à venir, en particulier:

- le suivi des travaux sur la directive relative aux services de médias audiovisuels,
- l'accès à la culture et au patrimoine culturel.

SPORTS

Sport et inclusion sociale

Le Conseil a adopté des conclusions sur le sport comme outil d'inclusion sociale grâce au volontariat ([8937/17](#)), dans lesquelles il souligne que le volontariat dans le domaine du sport peut contribuer beaucoup à créer une cohésion sociale et à mettre en place des communautés inclusives.

Le volontariat promeut les valeurs fondamentales et encourage le dialogue interculturel, contribue à la citoyenneté active et améliore l'employabilité. Il peut aussi faciliter l'intégration de la population immigrée et des réfugiés, renforcer la solidarité entre les générations et contribuer à l'égalité des sexes.

De plus, le volontariat dans le domaine du sport permet de développer des aptitudes et compétences utiles (en matière d'organisation, de responsabilité et de communication) et donne de nouvelles possibilités aux jeunes au moyen de l'apprentissage non formel et informel. Il peut également constituer un filet de sécurité pour les jeunes qui sont sortis du système éducatif ou sont sans emploi et vivent en marge de la société.

Dans les conclusions, les États membres sont invités à soutenir et à encourager les autorités locales et régionales à coopérer avec les clubs et organisations sportifs, y compris les organisations non gouvernementales, et à renforcer l'accès au sport des personnes qui sont en situation d'exclusion sociale.

Dans lesdites conclusions, il est également recommandé aux États membres et à la Commission de promouvoir des initiatives telles que la semaine européenne du sport et le Corps européen de solidarité auprès des organisations sportives, et de tirer le meilleur parti d'autres outils et programmes européens dans ce domaine.

Plan de travail en faveur du sport

Le Conseil a adopté une résolution sur le **plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport** (2017-2020) ([8938/17](#)), qui vise à renforcer la coopération entre les États membres et la Commission et à développer une stratégie à court et à moyen terme dans ce domaine.

Le futur plan de travail prévoit un petit nombre d'initiatives stratégiques pour traiter d'importantes questions, par exemple la lutte contre le dopage et le trucage de matchs, ainsi que l'amélioration de la gouvernance dans les organisations sportives.

Les trois thèmes prioritaires (intégrité du sport, dimension économique du sport ainsi que sport et société) du plan de travail actuel (2014-2017)¹ ont été reconduits dans le cadre du prochain plan. L'accent a été mis sur la lutte contre la corruption, la protection des mineurs, le développement des liens entre le sport et le marché unique numérique, y compris en ce qui concerne les droits médiatiques, ainsi que sur l'éducation dans et par le sport, le rôle des entraîneurs et la diplomatie sportive.

Dans la résolution, il est également souligné que le sport peut contribuer à la réalisation des grandes priorités du programme en matière de sécurité et du programme économique et social de l'UE. Cela concerne notamment des domaines tels que les migrations, l'exclusion sociale, la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent, le chômage, ainsi que les modes de vie malsains et l'obésité.

Rôle des médias sportifs dans le renforcement de l'inclusion sociale

La présidence a d'abord rendu compte brièvement de l'issue de l'échange de vues ("dialogue structuré") avec les représentants du secteur du sport (English Premier League, Association internationale de la presse sportive (AIPS), Comité olympique européen (COE), Union des associations européennes de football (UEFA), Malta Sport), qui s'est tenu au cours du déjeuner de travail. Les participants ont également abordé la question des médias sportifs et de leur rôle en faveur du renforcement de l'inclusion sociale.

Les représentants du secteur du sport ont fait valoir qu'en raison des bouleversements entraînés dans le monde des médias par l'évolution technologique, les réseaux sociaux et en particulier les contenus créés par l'utilisateur, le journalisme spécialisé et professionnel conservait toute son importance. Ils ont également attiré l'attention sur les problèmes liés aux recettes provenant de la publicité. Ils ont souligné que les projets communautaires progressent.

Dans le cadre du suivi du dialogue structuré, les ministres ont examiné comment élaborer une **politique des médias à l'appui des objectifs sociaux dans le domaine sportif** (doc. [8668/1/17 REV 1](#)). Le sujet a été introduit par une personnalité extérieure, M. William Bush (directeur exécutif de la première division de football (*Premier League*) au Royaume-Uni).

Les responsabilités de M. Bush englobent notamment la stratégie en matière de communication, la propriété intellectuelle, l'ordre public, les relations avec les pouvoirs publics et avec l'UE, les relations avec les supporters et le programme communautaire. Avant d'entrer au service de la Premier League, M. Bush a occupé la fonction de Senior advisor auprès du cabinet du Premier ministre du Royaume-Uni (1999-2001) et du ministère de la culture, des médias et des sports (2001-2005).

¹ JO C 183 du 14.6.2014, p. 12.

M. Bush a expliqué comment le sport peut contribuer à la réussite scolaire, à l'intégration sociale et au bien-être individuel. Il a également évoqué plusieurs projets communautaires parrainés par la Premier League qui sont couronnés de succès.

Les principales conclusions du débat ministériel sont les suivantes:

- il faut soutenir tous les types de sports;
- le sport doit véhiculer des valeurs éthiques et des représentations positives et être inclusif;
- il faut accentuer la responsabilité sociale des médias traditionnels et des nouveaux médias;
- les médias indépendants peuvent contribuer à assurer la crédibilité et l'intégrité du sport;
- les organisations sportives et les clubs sportifs sont encouragés à participer à la lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation.

Divers

- ***Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)***

Le Conseil a été informé par les représentants de l'UE (ministres des sports de BE, MT et UK) des résultats des réunions de l'AMA qui se sont tenues à Montréal les 17 et 18 mai 2017.

Les réunions ont principalement porté sur des questions liées à la sélection de la ville qui accueillera la conférence mondiale sur le dopage en 2019, à la mise à jour des informations relatives à la conformité au code antidopage, à la gouvernance de l'AMA, au projet de budget 2018, à la mise en place d'un nouveau cadre en matière d'enquêtes, ainsi qu'aux défis auxquels est confronté le régime actuel de lutte contre le dopage.

L'Agence mondiale antidopage (www.wada-ama.org), créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Parmi ses principales tâches figurent la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage.

Un nouveau Code mondial antidopage a été approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui s'est tenue à Johannesburg en novembre 2013. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

– ***Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation française concernant la candidature de Paris aux Jeux olympiques d'été de 2024 (doc. [8999/17](#)), la France considérant que l'organisation de ces jeux bénéficiera à l'Europe tout entière et qu'elle créera une dynamique. Le ministre français a demandé à ce que l'on soutienne cette candidature, soulignant que la France était le seul candidat européen. Le ministre a également décrit les principales caractéristiques du projet.

Plusieurs États membres ont fait part de leur soutien à la candidature de la France.

– ***Granulés de caoutchouc sur les terrains de sport synthétiques***

Le Conseil a pris note des préoccupations exprimées par la délégation belge quant aux risques pour la santé découlant de l'utilisation, sur les terrains de football synthétiques, de composants en caoutchouc recyclés et potentiellement nocifs (doc. [8997/17](#)).

– ***Erasmus + rapproche les jeunes Européens depuis trente ans***

Le Conseil a pris note de la contribution de la Commission à l'occasion du 30^e anniversaire du programme Erasmus (doc. [9053/17](#)). La Commission a souligné que cet anniversaire coïncidait avec un autre événement majeur, le 60^e anniversaire du traité de Rome.

Erasmus + est largement reconnu comme l'un des programmes de l'Union européenne qui connaît le plus de succès.

Tout au long de ses trente années d'existence, plus de 9 millions de personnes ont bénéficié des possibilités d'apprentissage offertes par Erasmus +. Le budget du programme pour la période 2014-2020 s'élève à 14,7 milliards d'euros.

Afin de célébrer son 30^e anniversaire, des conférences, des forums, des dialogues, des célébrations, des débats et des expositions sont organisés partout en Europe, et même au-delà, tout au long de l'année 2017.

Erasmus a contribué à créer une identité européenne et à promouvoir l'idée d'une Union européenne en tant qu'espace de vivre-ensemble, marqué par la définition de valeurs communes entre les jeunes sur plusieurs générations. Des enquêtes menées auprès des participants au programme ont révélé que 83 % des étudiants de l'enseignement supérieur ayant fait l'expérience de la mobilité font état d'un sentiment de citoyenneté européenne accru après un séjour à l'étranger.

Certains ont demandé que le nombre de possibilités d'étudier ou de se former dans un autre État membre soit revu à la hausse, étant donné qu'à l'heure actuelle, le programme ne concerne que 5 % des jeunes de l'UE. La réussite de cette campagne dépend largement du soutien important dont elle bénéficie à l'échelon national.

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la présidence estonienne dans le domaine du sport pour les six mois à venir, en particulier:

- le dialogue structuré sur le sport,
- le rôle des entraîneurs,
- l'élaboration de la position de l'UE en vue de la prochaine réunion de l'AMA.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Marque de l'Union européenne - Version codifiée

Le Conseil a adopté une version codifiée du règlement sur la marque de l'Union européenne (doc. [PE-CONS 12/17](#)).

Le nouveau règlement remplace les différents actes incorporés dans le règlement (CE) n° 207/2009. Le nouveau règlement codifié se substituera aux différents actes incorporés au fil du temps tout en en préservant intégralement le contenu.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport 2016 sur l'accès aux documents du Conseil

Le Conseil a approuvé le rapport 2016 sur l'accès aux documents du Conseil (doc. [7903/17](#) + [7903/17 COR 1](#)).

À l'heure actuelle, plus de 350 000 documents sont répertoriés dans le registre du Conseil, dont plus de 70 % sont publics et téléchargeables gratuitement.

Au cours de l'année 2016, 22 671 documents ont été ajoutés au registre, dont 71 %, soit 16 181 documents, sont publics. Le registre public du Conseil a fait l'objet de quelque 380 000 consultations et a attiré 9 % de la fréquentation du site web du Conseil.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AGRICULTURE

Organisation internationale de la vigne et du vin - Position de l'UE

Le Conseil a adopté une décision établissant la position que l'UE adoptera en ce qui concerne certaines résolutions devant être votées dans le cadre de l'assemblée générale de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). La prochaine assemblée générale de l'OIV se tiendra à Sofia, en Bulgarie, le 2 juin 2017.

À la suite de cette décision, la coordination de la position de l'UE concernant l'OIV sera formalisée pour les projets de résolutions relevant du domaine de compétence de l'UE. Cette proposition est fondée sur l'article 218, paragraphe 9, du traité de Lisbonne, qui concerne les accords internationaux.

L'OIV est une organisation intergouvernementale à caractère scientifique et technique, composée de membres, d'observateurs et d'organisations internationales bénéficiant d'un statut particulier, qui agit dans le domaine de la vigne et du vin, des boissons à base de vin, des raisins de table, des raisins secs et des autres produits de la vigne. L'OIV compte 45 membres, dont 20 sont des États membres de l'UE. Toutefois, l'UE n'est pas, à l'heure actuelle, membre de l'OIV.

ENVIRONNEMENT

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à soumettre, au nom de l'Union, un amendement à l'annexe II de la convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, en vue de la douzième session de la conférence des parties (COP 12) (doc. [8856/17](#)). L'amendement propose d'inscrire les espèces *Lanius excubitor excubitor* et *Lanius minor* à l'annexe II de la convention.

La COP 12 se tiendra à Manille (Philippines) du 22 au 28 octobre 2017. La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage vise à conserver les espèces migratrices terrestres, marines et aviaires dans toute leur aire de répartition. L'UE est partie à cette convention depuis le 1^{er} novembre 1983.

Pour en savoir plus, voir le [site web](#).